CIRCULAIRE N° 1341

DU 17/01/2006

ou

Objet : Intégration des personnes présentant un handicap ou malades chroniques

dans l'enseignement obligatoire

Réseaux : Tous

Niveaux et services : fondamentale/secondaire **Période :** Année scolaire 2005 - 2006 et suivantes

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement
 .
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental primaire et secondaire ordinaire subventionnés par la Communauté française;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental primaire et secondaire ordinaire organisés subventionnés par la Communauté française;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Pour information :

- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental primaire et secondaire spécialisé subventionnés par la Communauté française;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental primaire et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Au service de l'Inspection de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire organisé par la Communauté française;
- Au service de l'Inspection de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire subventionné par la Communauté française;
- Au Service de la Médiation Scolaire;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux associations syndicales.

Autorités : Ministre **Signataire(s)** : Lise-Anne HANSE **Gestionnaires** : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Personne(s)-ressources(s): Christelle Ladavid

Mots-clé: intégration, handicap, enfant, école, enseignement ordinaire.

Madame, Monsieur,

Dernièrement, le Centre pour l'égalité des chances faisait part à mes services de la difficulté que rencontraient des élèves présentant un handicap à intégrer un établissement dispensant un enseignement ordinaire.

L'objectif de la présente circulaire est donc de vous sensibiliser à la problématique de l'intégration des personnes présentant un handicap ou malades chroniques dans l'enseignement obligatoire.

L'école est, en effet, un lieu d'apprentissage conçu pour chaque enfant et ce sans discrimination. La plupart des enfants, y compris ceux qui sont handicapés ou malades, pourraient donc avoir leur place dans les établissements ordinaires... De plus, l'école est un lieu où il s'avère particulièrement utile et enrichissant de sensibiliser à une attitude solidaire et citoyenne envers autrui.

Ma volonté n'est bien sûr pas d'opposer les établissements « ordinaires » et « spécialisés ». Ces derniers resteront indispensables puisqu'ils répondent aux besoins spécifiques de certains enfants. Toutefois, l'orientation vers ces établissements ne doit pas être systématisée dès lors qu'un enfant présente un handicap. Chaque fois que c'est possible, ces enfants ont le droit de recevoir une éducation ordinaire. Et l'école se devrait, dans ce cas, de leur être « accessible »...

L'accueil d'un élève à besoins spécifiques est, dans certains cas, tout à fait souhaitable et réalisable moyennant quelques petits aménagements au sein d'un établissement scolaire. Et ce tout en restant dans les limites du raisonnable... Ainsi, un plan incliné, une rampe d'accès sont des modifications du cadre relativement simples et peu onéreuses qui peuvent permettre à tout enfant à mobilité réduite l'accès à sa classe ; si celle-ci est évidemment située au rez-de-chaussée. La structure de l'établissement ne s'en trouve nullement transformée. Toute situation ne se résout pas si facilement et j'en suis bien consciente.

Je tiens par ailleurs à rappeler que le développement d'actions d'intégration est inscrit dans les missions des écoles de l'enseignement ordinaire. Ainsi, le projet d'établissement, prévu par l'article 67 du décret « Missions »¹, se doit entre autres de « fixer les choix pédagogiques et les actions prioritaires à mettre en oeuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé ».

-

¹ Confer annexe

Je vous invite aussi à prendre connaissance du document joint à cette circulaire. Il s'agit d'un extrait du « *Livre Blanc : Accueil de l'enfant malade chronique ou handicapé à l'école...* »² qui énonce les enjeux de l'intégration. Il me semble important de mentionner que cette intégration peut être évidemment bénéfique pour l'enfant intégré mais également enrichissante pour tout l'entourage de cet enfant.

J'espère par ces quelques mots avoir pu initier chez vous une réflexion autour de cette importante problématique.

Nous vous invitons à transmettre la présente à votre équipe éducative.

En vous remerciant de votre collaboration.

La directrice générale,

Lise-Anne HANSE

3

² Réalisé par la Ligue des Droits de l'Enfant avec l'aide de la Communauté française de Belgique.

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre

D. 24-07-1997

M.B. 23-09-1997

Article 67. - Le **projet d'établissement** définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs;

2° des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études;

3° de l'environnement social, culturel et économique de l'école;

4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en oeuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Le projet d'établissement est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret ainsi que les compétences et savoirs requis.

Dans l'enseignement fondamental, le projet d'établissement établit la manière selon laquelle est favorisée la communication entre l'élève, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l'obligation scolaire et le personnel enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical.

L'intégration scolaire d'enfants déficients en milieu non spécialisé: les enjeux

J.-J. Detraux'

Pourquoi s'interroger sur les enjeux de l'intégration scolaire?

De manière générale, l'intégration scolaire est considérée comme profitant à l'enfant handicapé et à ses parents et l'on s'attache souvent à des aspects très pratiques (ce qui est légitime et utile bien entendu!) sans percevoir ce que l'on gagne ou perd éventuellement dans la conduite d'un tel projet. Il s'ensuit que nous manquons parfois et de recul et surtout d'arguments de poids pour défendre ces projets d'intégration.

Nous avons repéré une série d'enjeux possibles (probables) au niveau des divers acteurs (enfant handicapé, pairs, parents de l'enfant handicapé, autres parents, enseignants) ainsi qu'au niveau de la société plus largement. Certains de ces enjeux peuvent être considérés par d'aucuns comme des conditions (parfois sine qua non) pour qu'un projet d'intégration soit viable.

Nous pensons que certains enjeux peuvent aussi être, en partie, des conditions de « réussite » ou des facteurs favorisant le processus d'intégration.

Cependant, on ne peut être et avoir été! Si nous sommes d'accord pour affirmer que l'intégration est un processus, alors nous devons accepter le risque, l'aventure, l'inconnu et ne pas exiger que « toutes les garanties » soient données a priori.

Nous listons ci-après une série d'enjeux qui nous sont inspirés par la littérature scientifique ou à partir des observations menées par des praticiens La liste est loin d'être exhaustive. Elle n'a d'autre prétention que de nous obliger à élargir notre point de vue sur l'intégration scolaire et à ne pas nous enfermer dans un débat stérile « pour ou contre » l'intégration ou « pour ou contre » l'enseignement spécialisé.

Enjeux pour les élèves

Enjeux pour l'enfant handicapé

1. Relativiser la situation de handicap en se confrontant au regard des autres; relativiser l'effet du stigmate.

L'étiquetage n'est pas négatif en soi: l'individu affublé d'un tel stigmate peut de manière active tenter de « négocier » avec l'entourage la présence de celui-ci ou tenter d'en atténuer la portée; la personne prend donc une part active dans l'évolution des représentations liées à la situation de handicap.

2. Améliorer l'image de soi, l'estime de soi.

Ce n'est pas le fait d'être ou de ne pas être dans l'enseignement spécial ou dans l'enseignement ordinaire qui fera varier en soi l'estime de soi chez l'élève mais le fait de proposer à l'enfant des situations d'apprentissage ambitieuses; lorsque l'interaction avec les professionnels de l'enseignement ordinaire se déroule de manière optimale, la recherche de solutions à apporter à des situations-problèmes est effective et contribue à renforcer le sentiment qu'a l'enfant handicapé d'être un élève à part entière.

3. Apprendre, en situation habituelle de vie, à gérer sa situation de handicap (confrontation aux difficultés) et développer une autonomie sociale; apprendre à communiquer (transmettre de l'information, gérer des projets ensemble, établir de nouvelles relations, construire son identité.

Lorsqu'on adopte une perspective développementale, il apparaît évident que la capacité à faire des choix et à exercer un sens critique procède d'un apprentissage en situation; une formation à la citoyenneté exige des bases cognitives sérieuses.

4. Harmoniser ses propres attentes avec celles des autres, apprendre à faire valoir ses droits et participer à une

Le principe de normalisation l'a largement montré.

5.Se construire un réseau social diversifié et large, apprendre à gérer du lien social, et en particulier maintenir des relations avec des pairs du voisinage.

Le maintien et le développement d'un réseau social est à mettre en lien avec la capacité à faire face à des situations adverses d'une part et avec le maintien d'un bon niveau de 6. Participer à un projet pédagogique ambitieux et en bénéficier au niveau des apprentissages.

L'observation montre que, pour certaines formes de déficience, l'enseignement spécialisé n'offre pas nécessairement de tels projets (la formation de l'enseignant exerçant dans cette structure est identique à celle de l'enseignant exerçant dans la structure d'enseignement ordinaire) mais a, au contraire, tendance à sous-estimer les compétences des élèves déficients. Il s'agit sans doute moins de parler d'intégration que d'apprentissage et d'éducation et à définir quelles sont les situations les plus adéquates pour favoriser le développement de l'enfant, et ceci à chaque étape de ce développement. Les connaissances acquises au cours des dernières années dans le domaine cognitif et langagier quant aux caractéristiques de fonctionnement d'une part et au potentiel de développement d'autre part des enfants déficients doivent nous conduire à être ambitieux dans nos projets éducatifs. En particulier, les recherches en éducation cognitive et les techniques issues de la neuropsychologie sont très prometteuses à cet égard.

Enjeux au niveau des autres élèves

 Contribution à une modification des images stéréotypées sur le handicap.

Si les représentations liées au handicap ne se modifient pas, les représentations plus « périphériques » évoluent dans le cadre d'une expérience de vie commune avec un pair handicapé; une condition cependant: la médiation de l'adulte-éducateur est nécessaire.

8. Vécu d'un climat de tolérance contribuant de facto à une formation au civisme: apprendre à vivre avec la différence, à rencontrer ses peurs de l'autre et expérimenter la solidarité.

Il s'agit évidemment d'un enjeu majeur à une époque où les discriminations de tous ordres se multiplient avec des prises de positions radicales telles qu'on les connaît; la différence doit s'apprivoiser et il faut apprendre à concilier la recherche et l'affirmation d'une identité propre avec la rencontre de l'autre porteur d'un « stigmate » et pourtant terriblement ressemblant à soi. On fait aujourd'hui l'hypothèse que les peurs liées au handicap sont moins le fait de la différence objectivée en elle-même que de la confrontation à un « autre » qui pourrait être soi (mêmes besoins, mêmes désirs).

9. Bénéfices retirés des adaptations méthodologiques (dont les techniques d'évaluation des acquis).

De nombreuses études menées par des pédagogues, ont montré les effets positifs de la présence d'un enfant handicapé dans une classe sur les améliorations au niveau méthodologique: rythme de la classe modifié, plus grande attention aux difficultés individuelles, meilleure présentation des consignes, réflexion sur l'objectif de l'évaluation individuelle et collective, travail sur la lisibilité des textes présentés, etc. Bien plus, la présence d'un enfant handicapé dans une classe est un révélateur de dysfonctionnements dans celle-ci et peut donc, potentiellement, permettre l'amélioration tant du climat de la classe que des techniques

pédagogiques.

 Expérimentation du tutorat avec les bénéfices que cela suppose.

Redécouvert il y a quelques décennies, le tutorat entre élèves, vieux comme le monde, trouve ici une application quasi naturelle et susceptible d'être valorisante pour l'élève tuteur. Les expériences menées sont très concluantes dans ce sens.

11. Mise à contribution des élèves dans la recherche de solutions à des problèmes rencontrés dans la gestion du groupe-classe (les élèves sont des ressources pour résoudre des problèmes: apprentissage ainsi de la coresponsabilité et valorisation des compétences ainsi qu'expérience d'une relation différente avec l'adulteéducateur).

Les observations menées par les professionnels qui accompagnent des projets d'intégration vont dans ce

Enjeux pour les parents

Enjeux pour la famille de l'enfant handicapé

12. Recherche active d'un enseignement de qualité pour leur enfant déficient et ouverture de l'éventail des choix au niveau de l'orientation scolaire et possibilité de jouer son rôle de décideur pour son enfant plutôt que d'être contraint de parcourir un chemin déjà balisé et maintenir les orientations les plus ouvertes possibles dans un cursus de formation, dans un projet de vie. Se poursuit ainsi l'enjeu déjà rencontré au niveau préscolaire permettant un investissement des deux parents dans le projet éducatif. Tout ceci contribue à l'estime de soi et à la valorisation de son statut de parent.

Le concept d'empowerment a fait l'objet de nombreuses études: comment renforcer la capacité des parents à se prendre en charge, à faire face aux événements et à se laisser déposséder de leur rôle d'éducateur premier de l'enfant?

13. Fortification de la cellule familiale (la démarche aguerrit!) contribution à la maturité de la famille face à la reconnaissance de la différence, du handicap; aide au cheminement personnel, au cheminement de la cellule familiale, au développement du processus de résilience.

Coping, résilience, sentiment de cohérence sont aujourd'hui des concepts développés dans le cadre de la famille avec enfant déficient. L'annonce de la déficience provoque toujours un « séisme » dans la dynamique familiale. Mieux informés, disposant ou apprenant à se servir d'outils pour gérer la situation, découvrant le sens que peut avoir l'investissement consenti pour faire face, on montre que les parents peuvent jouer pleinement leur rôle et « négocier » avec les professionnels ce qui leur paraît le plus adéqual pour aider leur enfant à se développer. Les services d'aide

précoce en particulier contribue à cette « formation » des parents. Ceux-ci abordent alors l'école en réclamant plus de transparence et refusent de s'inscrire dans l'équation simple « enfant handicapé = enseignement spécial ».

14. Apprentissage d'un partenariat avec des professionnels et opportunité d'expérimenter un projet de coopération (création d'une œuvre commune).

> Le partenariat est défini comme la reconnaissance mutuelle d'une expertise et l'exercice de celle-ci dans le cadre d'échanges permanents.

> Aujourd'hui, tout projet de service évoque l'idée d'un partenariat parents-professionnels. Mais celui-ci est un processus, souvent difficile tant pour les parents que pour les professionnels. Il va falloir apprendre à s'accorder l'un à l'autre. Tout en respectant la complexité et la singularité de chaque situation de partenariat parents-professionnels, il est possible de développer un modèle de bientraitance. Dans tout projet d'intégration, cet accordage revêt une grande importance et apparaît donc bien comme une opportunité de (re) fonder les relations parents-professionnels.

15. Au niveau de la fratrie, perception différente de son frère/sa sœur handicapée.

On sait que la fratrie de l'enfant handicapé a son propre vécu: des relations particulières se tissent, avec ce qu'elles peuvent comportement de solidarité et d'ouverture mais aussi de chagrin, de déception, de culpabilité ou de honte.

L'intégration de son frère/de sa sœur dans une école « normale » peut représenter pour la fratrie une opportunité de grandir et de se renforcer dans l'abord du regard social des pairs. Mais il apparaît aussi que la capacité de parler de la situation de handicap en famille va aider les frères et sœurs à affronter ce regard.

16. Au niveau des grands-parents et de la famille élargie, possibilité de participation au projet scolaire et perception différente de la problématique.

On connaît encore peu sur le vécu des grands-parents d'un enfant handicapé. Mais de récentes recherches montrent que leur rôle ne se limite pas à la garde des enfants. Ils peuvent avoir un impact important en termes de soutien émotionnel et de facilitation de l'intégration. Pour eux aussi, le projet d'intégration contribue à une meilleure qualité de vie.

Enjeux au niveau des autres parents

17. Solidarité active et contribution à l'intégration. De plus, la thématique de la « différence » s'intègre dans un projet éducatif pour leurs propres enfants.

Dans le cadre des associations de parents, comités scolaires et conseils de participation, la problématique de l'accueil d'enfants handicapés au sein de l'école peut (doit?) être clairement abordés. Cela suppose que l'on puisse répondre à toutes les questions (mêmes les questions très naïves) des parents qui s'inquiètent de l'impact de la présence d'un enfant handicapé au sein de la classe/de l'école fréquentée par leur propre enfant. Une fois ces questions clairement énoncées et une fois les réponses clairement apportées, une réelle solidarité peut se construire au sein de l'établissement.

18. Changements dans les représentations.

Comme nous l'avons vu plus haut, le noyau dur des représentations se modifie difficilement. Par contre le vécu d'une situation très concrète peut amener à modifier des attitudes et à diminuer des peurs face au handicap.

19. Bénéfices indirects pour d'éventuelles difficultés liées à l'apprentissage chez leur enfant (l'école réfléchit à des problématiques d'apprentissage).

La présence d'un enfant clairement identifié comme déficient conduit à une possibilité d'attention plus grande quant aux difficultés que peut connaître tout élève au cours de son cursus. Une relativisation de certains problèmes « scolaires » peut s'observer.

Enjeux au niveau des professionnels

Enjeux au niveau de l'enseignant qui accueille l'enfant déficient

20. Éclairage différent sur le processus d'apprentissage et ses troubles ainsi que sur la relation entre projet pédagogique et projet thérapeutique. Par ailleurs, expérience d'une aide apportée par un enseignant de soutien pour l'ensemble des problématiques posées dans l'école.

Un des enjeux essentiels de l'intégration est la déspécialisation de la situation même de handicap. Nécessairement, le rapport entre le thérapeutique, qui représente le versant très « spécialisé » du projet éducatif à l'égard de l'enfant déficient et le versant pédagogique est questionné. L'« irruption » du spécialisé dans le projet d'apprentissage n'apparaît plus comme une solution en soi mais un moyen pour parvenir aux objectifs fixés.

L'enseignant de soutien ou l'auxiliaire d'éducation ou d'autres formes de soutien à l'enseignant sont expérimentées

21. Révélation de dysfonctionnements dans la démarche méthodologique par la simple présence de l'enfant handicapé.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'accueil d'un enfant handicapé au sein d'une classe d'enseignement ordinaire, révèle les dysfonctionnements de celle-ci en particulier sur le plan méthodologique. L'enseignant peut donc en tirer profit.

- 22. Formation en situation: les compétences de l'enseignant qui se retrouve dans une dynamique de recherche de solutions à des problèmes concrets, s'en trouvent renforcées.
- 23. Démarche plus individualisée pour l'ensemble des élèves et capacité de relativiser les troubles de l'apprentissage.

Un des impacts évidents est la prise de conscience qu'une approche plus individualisée est nécessaire et pas seulement pour l'enfant déficient. 24. Expérience d'un partenariat parents-enseignants et opportunité d'expérimenter un projet de coopération et modification des représentations qu'un professionnel peut avoir sur les parents d'un enfant déficient. Il s'agit en effet d'une opportunité d'exercer ce partenariat que nous dérivions plus haut comme un échange d'expertise.

Enjeux au niveau des autres enseignants/ autres personnels dans l'école

25. Dynamique au niveau de l'équipe scolaire (solidarité, discussion sur le projet de l'école et ses moyens...). L'équipe scolaire peut profiter de l'opportunité d'un projet d'intégration pour renforcer sa dynamique et sa cohésion.

Enjeux au niveau des personnels de l'enseignement spécial

26. Possibilité de découvrir de nouvelles formes de collaboration et d'innover.

L'intégration n'est pas un rejet de l'enseignement spécialisé. Elle doit être au contraire une nouvelle approche d'une collaboration entre structures spécialisées et structures ordinaires. Idéalement sans doute, le « spécialisé » devrait devenir un satellite et proposer des services dans le cadre de l'école pour tous ou école « inclusive ».

27. Réflexion sur les peurs liées à l'intégration (peur de « scier la branche sur laquelle on est assis ») et sur la légitimité de l'enseignement spécialisé.

Cette légitimité se fonde sur la mise en place de stratégies d'apprentissage basées sur un cadre théorique up to date et maîtrisé, sur une évaluation correcte des potentialités de l'élève, sur la mise en place d'une méthodologie en lien avec le cadre théorique et les objectifs définis et sur une évaluation précise des actions entreprises. Cette légitimité ne se fonde pas sur le « placement » d'un enfant dans une structure dite spécialisée. En d'autres termes, le besoin de l'enfant n'est pas l'école spécialisée ou non mais bien la prise en compte de ses potentialités et la mise en place d'un projet d'apprentissage ambitieux pour lui.

- 28. Réflexion sur les capacités de l'enseignement ordinaire à faire face à des problématiques liées à la déficience et découverte de nouveaux rôles de l'enseignant ayant acquis une expérience auprès d'une population d'enfants déficients et valorisation des acquis professionnels.
- 29. Expérience d'un travail en réseaux et contribution au développement de réseaux, de synergies entre divers services, diverses personnes-ressources.
- 30. Possibilité pour l'enseignant spécialisé de « sortir » de l'école d'enseignement spécial, d'avoir une plus grande visibilité des compétences acquises et d'obtenir une nouvelle reconnaissance permettant une valorisation de son travail trop souvent fait en « vase clos ».

Enjeux au niveau de la société

- 31. À terme, augmentation d'attitudes de tolérance, de solidarité, de respect des différences (même si le noyau dur des représentations liées au handicap ne sont pas profondément modifiées).
- 32. Déspécialisation de la situation de handicap avec diminution des présupposés sur les incapacités et contribution à un changement de paradigme dans l'intervention auprès des personnes handicapées (passer d'une notion de prise en charge et d'assistance à une notion d'accompagnement).
- Répartition différente des coûts: l'accent est mis sur les ressources humaines plutôt que sur des ressources matérielles.
- 34. Opportunité de réfléchir au comment vivre ensemble avec les personnes handicapées par une mise en situation concrète.
- 35. Facilitation de l'intégration sociale future de la personne déficiente et donc diminution des coûts liés notamment au soutien (plus grande autonomie de la personne combinée à une plus grande solidarité).
- 36. Contribution à un débat sur les finalités et sur le fonctionnement de l'école.

Rappelons que le développement de l'école d'enseignement spécialisé n'a pas fait diminuer le taux d'échecs et de difficultés scolaires observés chez les élèves de l'enseignement ordinaire.

¹ Psychologue et pédagogue, professeur à l'Université de Liège, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Département des Sciences Cognitives, Unité de Psychologie et de Pédagogie de la Personne Handicapée, Bd du Rectorat, B33, Sart Tilman, 4000 Liège – 32 (0) 4 366 2062 – jj.detraux@ulg.ac.be